

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Droit de rétractation

Dans les quatorze jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter de la présente mission, à condition d'en prévenir l'agent immobilier. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

A la condition qu'il y donne son consentement préalable et exprès, le commettant peut toutefois renoncer à ce droit de rétractation en cas de réalisation de sa mission par l'agent immobilier dans les sept jours ouvrables et avant que le commettant n'exerce son droit de rétractation.

Le commettant déclare (biffer la mention inutile) :

- qu'il donne son consentement préalable et exprès pour renoncer à son droit de rétractation dans les conditions précisées ci-dessus et de commencer l'exécution de la mission. A ce titre, le commettant reconnaît perdre son droit à rétractation en cas d'exécution complète du contrat.
- qu'il ne renonce pas à ce droit.

biffer les mentions inutiles ou cocher la case adéquate

[Signature area]

Signature du commettant

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Prolongation tacite

Sauf renonciation à l'autre partie un mois avant l'échéance et modalité visée à l'article 2, le présent contrat sera prolongé tacitement pour une durée indéterminée, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans indemnité et à tout moment moyennant préavis d'un mois notifié par courrier recommandé ou email avec accusé de réception à l'autre partie.

Date ultime de renonciation

Le commettant reconnaît avoir reçu les informations précontractuelles avant la signature de la mission.

Signature du commettant

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Entre les soussignés

Prénom + Nom

Domicile

Téléphone

Email

Société

BCE

représentée par son administrateur

Prénom + Nom

Siège social

Agissant en qualité de seul propriétaire(s) ou de mandataire(s), et, le cas échéant, certifiant disposer des pouvoirs requis pour procéder à la vente

Ci-après dénommé « le commettant » et s'engageant solidairement aux obligations des présentes.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Et

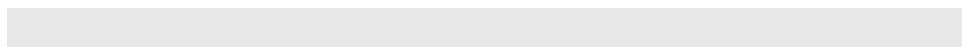
Goffin.ESTATE

dont le siège d'exploitation est établi à l'Avenue Louise 251 - 1050 Bruxelles

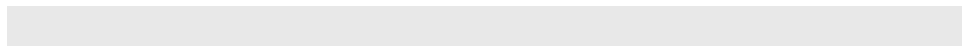
Société enregistrée sous le numéro TVA BE0847.245.708 (Kubekonsult BV)

RPM Bruxelles

Représentée par



Agent (stagiaire) iPi



Assurance RC et cautionnement via AXA Belgium – numéro de police : 730.390.160

Ci-après dénommé « Goffin.ESTATE ».

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Il a été convenu ce qui suit

Article 1. Objet

Le commettant déclare qu'il est habilité à vendre le bien, et certifie l'exactitude des informations mentionnées dans la présente convention.

Le commettant confie à dater des présentes, à Goffin.ESTATE la mission

- Exclusive
- Non exclusive biffer les mentions inutiles ou cocher la case adéquate
- Co exclusive

de rechercher un acquéreur pour l'immeuble et/ou terrain situé

Le commettant déclare

- avoir confié la commercialisation du bien mentionné à un autre intermédiaire
- ne pas avoir confié la commercialisation du bien mentionné à un autre intermédiaire

biffer les mentions inutiles ou cocher la case adéquate

La présente convention est soumise à l'objectif de trouver un acquéreur.

Le commettant communiquera les documents et attestations demandés en annexe et disponibles sur www.goffin.estate/ressources afin que Goffin.ESTATE puisse exécuter sa mission dès que possible.

Ces documents et attestations seront délivrées à la charge du commettant.

Le prix de vente de présentation au public est fixé par le commettant à euros

À titre indicatif, l'opinion de valeur de l'agent est de euros

Le commettant habilite l'agent à demander, au besoin, auprès du notaire de son choix, à savoir l'étude tous les renseignements qu'il souhaiterait obtenir en matière de propriété.

L'agent est autorisé à prendre toutes les informations utiles en vue de la vente auprès des autorités compétentes, des administrations et des banques de données privées, pour autant que celles-ci lui soient accessibles

L'agent immobilier ne peut pas conclure la vente au nom et pour le compte du commettant.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 2. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de [] mois prenant cours à dater du [] et expirant le []

Le commettant souhaite que l'agent début l'exécution de sa mission durant le délai de rétractation

- Oui, dans ce cas, si le commettant exerce son droit de rétractation, il dédommagera l'agent de ses frais raisonnables, moyennant justificatifs produits par ce dernier.
- Non

biffer les mentions inutiles ou cocher la case adéquate

Le commettant a le droit de mettre fin immédiatement au contrat à tout moment, et sans motif, moyennant le paiement à l'agent d'une indemnité de résiliation équivalente à 30 % de la rémunération de l'agent durant les 3 premiers mois et 15% après les 3 premiers mois.

Sauf renonciation notifiée par courrier recommandé ou par email avec accusé de réception à l'autre partie un mois avant cette échéance, le présent contrat sera prolongé tacitement, et ce aux mêmes conditions, chacune des parties pouvant en ce cas mettre fin au contrat sans frais et à tout moment moyennant préavis d'un mois notifié par courrier recommandé ou par email avec accusé de réception à l'autre partie.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 3. Obligations de Goffin.ESTATE

Goffin.ESTATE s'engage à :

- Rédiger et distribuer un descriptif de propriété et l'inclure le bien dans ses listings de propriétés ;
- Présenter le bien à quelques amateurs sélectionnés et pouvant s'intéresser au dit bien ;
- Visiter le bien en compagnie d'amateurs potentiels ;
- Assister le vendeur dans ses négociations avec les amateurs s'intéressant au bien ;
- Mettre à disposition des amateurs, une copie des documents disponibles de vente (plans, descriptif, acte de base, ou tout autre document nécessaire à une bonne compréhension du dossier).
- Aider à la préparation des documents nécessaires à la signature du compromis en collaboration avec les notaires et conseils des parties.
- Communiquer régulièrement au vendeur l'état d'avancement de sa mission par email - au moins 1 fois par mois.
- Utiliser le ou les canaux de publicité de son choix en fonction de la mission tels que base de données clients et réseau de contact, affichage via panneau ou tout autre média , ou tout autre méthode que Goffin.ESTATE jugera utile, en accord avec le commettant.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 4. Obligations du commettant

Le commettant s'engage à :

- A communiquer les documents nécessaires pour l'exécution de la mission. La liste est en annexe de cette mission et est également consultable sur notre site www.goffin.estate/ressources
- Communiquer par écrit à Goffin.ESTATE toute modification, ajoute ou suppression dans les données précitées, afin que Goffin.ESTATE soit assurée que les données qu'elle présente aux amateurs soient correctes à tout moment .

La responsabilité de Goffin.ESTATE ne pourra être mise en cause en cas d'informations inexactes, incomplètes ou délivrées tardivement par le commettant.

- Informer ses locataires, par recommandé, de son intention de vendre le bien.
- A communiquer à première demande toute information complémentaire demandée lors du processus de vente.
- Le vendeur autorise Goffin.ESTATE à utiliser les informations concernant la transaction une fois réalisée pour son marketing, et ce en gardant les coordonnées des parties anonymes.
- A renvoyer tout contact de candidat acquéreur vers l'agent.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 5. Honoraires

5.1.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'agent percevra une rémunération équivalente à [REDACTED] HTVA de 21% c'est-à-dire [REDACTED] TVAC sur le prix de vente.

Ces honoraires sont payables comme suit :

- 50% à la signature du compromis sans conditions suspensives, ou à la levée des ces conditions suspensives
- 50% à la passation de l'acte authentique de vente (sauf mention contraire, la facture sera communiquée au notaire instrumentant).

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

5.2.

Les honoraires sont dus dès que l'agent immobilier a rempli sa mission en ayant recueilli une offre d'achat écrite ferme et irrévocable à un prix accepté par le commettant ou la signature d'un compromis de vente.

Si aucun candidat acquéreur, s'étant engagé fermement à acquérir, n'est trouvé par l'agent, le commettant ne sera redevable d'aucune rémunération.

Si la vente n'est pas finalisée en raison de la réalisation d'une condition, indépendante de la volonté du commettant, aucune rémunération n'est due à l'agent.

Si la transaction ne se réalise pas et que le commettant perçoit une indemnité du candidat fuyant, au moins équivalente aux honoraires, la commission est due.

5.3.

Si pendant la durée du contrat le commettant conclut lui-même un contrat avec un candidat auquel Goffin.ESTATE aura fourni des informations précises et individuelles et avec lequel un contact direct aura été initié, la rémunération est due.

La rémunération est due à l'agent si, dans les six mois suivant l'expiration du contrat, le bien est vendu à une personne avec laquelle l'agent a été en contact et a fourni des informations précises et individuelles dans le cadre de l'exécution de sa mission.

La liste de référence avec le nom des candidats sera communiquée par email dans les 7 jours ouvrables de la fin de la mission.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 6. Litige

En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles, section francophone, seront compétents.

Le commettant renonce à intenter toute action en responsabilité extracontractuelle à l'égard de l'agent immobilier intermédiaire ainsi qu'à l'égard des ses auxiliaires, pour les dommages résultant d'une faute commise dans le cadre du contrat.

En contractant avec Goffin.ESTATE, le commettant renonce à intenter toute action en responsabilité extracontractuelle à l'égard des administrateurs et employés de la société. Si une telle clause devait être considérée comme inopposable ou inapplicable, la responsabilité des administrateurs est limitée à celle prévue à l'article 2:57 du Code des sociétés et associations.

En tout état de cause, notre responsabilité et celle de nos auxiliaires, est limitée au montant de la couverture d'assurance dont nous bénéficions et conditionnée à l'intervention de l'assurance. Cette disposition est regardée comme essentielle dans notre relation professionnelle avec nos clients.

Ceci est valable pour notre responsabilité au sens large, qu'elle soit contractuelle ou extracontractuelle, en cas de cumul ou de concours de responsabilité, et même envers les tiers.

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 7. Traitement des données

L'agent traite les données à caractère personnel que le commettant a transmises dans ce document dans le cadre du présent contrat. L'agent traite toujours les données en conformité avec les dispositions du Règlement générale sur la protection des données (RGPD) et avec les dispositions de la réglementation fédérale sur la protection des personnes physiques lors du traitement de données à caractère personnel.

Les données sont conservées aussi longtemps que ce contrat est en vigueur et dans le respect des délais légaux. Le commettant a le droit de demander de consulter les données traitées ou de faire adapter celles-ci. Le commettant peut le faire en prenant contact avec l'agent.

Il en va de même pour des questions relatives à la manière dont les données sont traitées et protégées. Si le commettant n'est pas d'accord avec la manière dont l'agent traite ses données, il peut déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données.

Outre le traitement indispensable pour l'exécution de cette convention, l'agent peut aussi utiliser les données de contact du commettant à des fins de communication sur la base de l'intérêt légitime de l'agent. Le commettant a le droit de s'opposer à ce traitement complémentaire. Cela peut se faire par un simple avis adressé à l'agent, par courriel ou via la plate-forme de communication utilisée. En cas d'objection, l'agent cessera cette utilisation et effacera sans délai les données à caractère personnel qui s'y rapportent.

Les données sont traitées par des collaborateurs et tiers auxquels l'agent fait appel pour certains services spécifiques (tels que sites Internet, services de mailing, comptabilité ...). L'agent exerce à tout moment un contrôle sur ce traitement ultérieur. Le commettant peut demander de consulter la liste et les activités de traitement des sous-traitants externes de l'agent.

Sauf demande de suppression, le commettant autorise l'utilisation de ses données pour d'autres communication commerciales futures. Le commettant pourra demander la suppression de ses données en le communicant à unsubscribe@goffin.estate

Mission de recherche d'acquéreur



Goffin.ESTATE

Article 8. Antiblanchiment

Le commettant s'engage à fournir tous documents nécessaires à l'identification et à la vérification dans le cadre de la législation anti-blanchiment.

Il complétera les formulaires disponibles sur www.goffin.estate/ressources

Date de signature

Adresse de signature

Chacune des parties reconnaît avoir reçu sa copie en version papier ou électronique.

Signature du
commettant

Signature pour
Goffin.ESTATE



Goffin.ESTATE

Procuration pour la consultation des archives de l'urbanisme

Je soussigné

donne procuration à la société de courtage immobilier Goffin.ESTATE, et tout consultant de Goffin.ESTATE de consulter les archives de l'urbanisme concernant le bien dont je suis propriétaire,

situé

Je joins aux présentes une copie de ma carte d'identité.

Si société, copie des publications démontrant le pouvoir de représentation.

Signature du
commettant

Signature pour
Goffin.ESTATE



Protection des données personnelles

RGPD

Dans le cadre votre relation avec Goffin.ESTATE, vos données personnelles sont collectées et traitées conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Ces données sont utilisés pour la gestion de votre dossier, l'exécution de nos services, le respect des obligations légales, vous communiquer des opportunités ou vous part d'événements.

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la relation et aux obligations légales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition en le mentionnant à unsubscribe@goffin.estate

Vos données ne sont pas revendues à des tiers par Goffin.ESTATE

Merci de cocher les cases ci-dessous

J'ai pris connaissance des informations relatives au traitement des mes données personnelles par Goffin Estate et j'y consens.

J'accepte que mes données soient utilisées par Goffin Estate afin de traiter ma demande et me recontacter.

J'accepte que mes données soient utilisées par Goffin Estate afin de me proposer des opportunités d'investissement

J'accepte que Goffin Estate me contacte pour des événements

[Je sais que peux demander l'adaptation ou la suppression de mes critères et coordonnées en envoyer un email à unsubscribe@goffin.estate](mailto:unsubscribe@goffin.estate)

Signature

Date